

réserve comprend une partie du cours supérieur du réseau fluvial des Prairies. Les recherches d'ordre général sont effectuées par le ministère fédéral des Forêts qui dirige la station expérimentale de Kananaskis.

**Colombie-Britannique.**—D'après l'inventaire de 1958, la Colombie-Britannique compte 208,411 milles carrés de forêts productives, en plus de 59,227 milles carrés de terrain boisé non productif. L'aire productive totalise 95,739 milles carrés de jeunes peuplements, 84,275 milles carrés de bois de coupe (251 milliards de pieds cubes); 28,397 milles carrés de brûlis et chablis récents non reboisés n'étaient pas classés.

Pour fins administratives, la province est divisée en cinq districts forestiers dont le bureau régional est situé à Vancouver, Prince-Rupert, Prince George, Kamloops et Nelson; un sixième district établi à Williams Lake n'était pas encore actif en 1965. Une décentralisation administrative plus poussée est accomplie par la subdivision des districts forestiers en districts de gardes-feu. Chaque district forestier comprend approximativement 25 districts de gardes-feu. Le bureau central du Service forestier, à Victoria, groupe douze sections (direction, entretien ou plans).

On s'efforce d'établir l'exploitation forestière sous un régime de rendement soutenu et les industries forestières effectuent des progrès vers une utilisation plus complète de leurs matières premières. Le problème est urgent, même si les réserves globales devant une coupe annuelle d'environ 1,515 millions de pieds cubes semblent suffisantes pour satisfaire indéfiniment aux besoins actuels. Un des résultats les plus marquants du régime du rendement soutenu a été de faire venir de l'intérieur de la province une plus grande partie de la récolte annuelle. Les forêts de la côte (zone humide), exploitées à l'excès, fournissent maintenant environ 55 p. 100 de toute la coupe annuelle, et la coupe de l'intérieur, 45 p. 100. A toutes fins pratiques, toutes les forêts de l'intérieur sont du domaine public. La plupart des forêts privées et des forêts exploitées en vertu d'un bail ou d'un permis sont situées sur la côte.

On exploite les forêts de différentes façons. La plus en vogue est le régime des permis d'aménagement forestier, forme de contrat intervenant entre le gouvernement et une société ou un particulier, en vertu duquel la seconde partie s'engage à aménager, protéger et exploiter une étendue forestière de manière à en retirer le meilleur rendement possible en échange du droit de coupe. Ces permis d'aménagement sont revus tous les 21 ans. Les forêts provinciales, les unités d'aménagement publiques et les unités de rendement soutenu sont les homologues publics des permis d'aménagement et le bois, lorsqu'il est en état d'être coupé, est adjugé à l'enchère. L'établissement de la première région de «récolte de bois à pâte», dans les environs de Prince George, suscite un vif intérêt. Le plan, unique en Amérique du Nord, comporte l'intégration de la production des billes à une nouvelle industrie de pâte. L'aménagement, la sylviculture, la construction des routes et la protection y relèvent du Service forestier. La ferme forestière, le permis de boisé de ferme et la vente de bois hors des régions «réglementées» sont d'autres modes d'exploitation de moindre importance.

Les méthodes de prévention des incendies de forêt et l'organisation de services de suppression efficaces constituent deux aspects importants de l'exploitation des ressources forestières sous un régime planifié de rendement soutenu; le Service forestier s'attache donc à les perfectionner sans cesse. Bien que le Service forestier n'exploite pas sa propre flotte d'aéronefs, il s'assure, à l'aide de contrats saisonniers, les services d'avions-citernes, d'appareils d'observation et de patrouille et d'hélicoptères. La nature accidentée de la plupart des régions de la province et la faible densité de la population dans certaines de ces régions demeurent des problèmes ardues des points de vue de la détection et de l'accessibilité; les services aériens jouent donc un rôle des plus importants dans la détection des feux dès leur début et dans la prise des premières mesures de suppression, ce qui améliore de beaucoup les services d'observation et de suppression au sol. La